## COMMUNE DE LONGUEIL SEINE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longueil

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longueil, du mardi 12 novembre 2024 à 9h, au vendredi 13 décembre 2024 à 17h, soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Le Président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné Monsieur Frédéric JUMEAU, Webmestre chargé en communication retraité en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Françoise VEDEL suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :

- Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture :
  - sur support papier en mairie de Longueil, siège de l'enquête publique,
  - sur poste informatique en mairie de Longueil et dans les locaux de la Communauté de communes Terroir de Caux situés à Bacqueville-en-Caux.
- Deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront respectivement tenus à la disposition du public, afin de recevoir les observations éventuelles, à la Communauté de communes Terroir de Caux et en mairie de Longueil.

| Adresses :                              | Communauté de communes Terroir de Caux<br>11 route de Dieppe, 76730 Bacqueville-en-Caux | Siège de l'enquête : Mairie de Longueil<br>245 rue de l'Église, 76860 Longueil |
|---|---|--|
| Jours et heures habituels d'ouverture : | Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30<br>Vendredi de 9h à 12h     | Mardi de 17h à 19h<br>Vendredi de 9h à 11h30                                   |

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- le dossier de PLU arrêté par le Conseil communautaire, comprenant au sein du rapport de présentation, l'analyse des incidences sur l'environnement,
- les avis des personnes publiques associées et consultées,
- l'avis de l'autorité environnementale.

Les pièces du dossier d'enquête publique sont téléchargeables à l'adresse suivante : <a href="https://www.terroirdecaux.fr/vivre-ici/votre-habitation/demarches-durbanisme/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/revision-du-plu-de-longueil/">https://www.terroirdecaux.fr/vivre-ici/votre-habitation/demarches-durbanisme-intercommunal/revision-du-plu-de-longueil/</a>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes Terroir de Caux, dès la publication du présent avis.

Sur cette même période, les observations et propositions pourront être adressées à l'attention du commissaire enquêteur (dernier délai vendredi 13 décembre à 17h) :

- par écrit à la mairie de Longueil, 245 rue de l'Église, 76860 Longueil, (elles seront consultables en mairie de Longueil),
- par voie électronique à : <u>enquete@terroirdecaux.net</u> (elles seront consultables sur le site internet de Terroir de Caux).

Le commissaire enquêteur recevra à la Charreterie, située au 21 chemin des Minéraux Blancs à Longueil, les déclarations des habitants et intéressés, les jours suivants :

- mardi 12/11 de 9h à 12h,
- samedi 23/11 de 9h à 12h,
- mercredi 27/11 de 14h à 18h,
- vendredi 13/12 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport, des conclusions motivées et de l'avis du commissaire enquêteur sera déposée dans les locaux de la Communauté de communes Terroir de Caux à Bacqueville-en-Caux, en mairie de Longueil et à la Préfecture de Seine-Maritime, pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles. Ces éléments, comportant les observations et propositions émises par le public, seront également consultables sur le site internet de Terroir de Caux (www.terroirdecaux.fr).

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Longueil, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sera ensuite soumis au Conseil communautaire de Terroir de Caux pour approbation.

La personne responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est M. le Président de la Communauté de communes Terroir de Caux. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le Conseil communautaire de la Communauté de communes Terroir de Caux. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme GAILLON - TONDREAU Céline, service Urbanisme de la Communauté de communes Terroir de Caux, 11 Route de Dieppe, 76730 Bacqueville-en-Caux (urbanisme@terroirdecaux.net - 02.35.85.46.69).